

Séance du 16 février 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne - Acceptation d'un legs de Mademoiselle Jacqueline Lamaison.

La Ville a été informée du décès le 21 août 2015 de Mademoiselle Jacqueline Jeanne Marie Lamaison et de sa volonté, par testament du 27 janvier 2013, de remettre au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, au titre d'un legs particulier, les deux paravents qu'elle possédait, l'un de Pierre Labrouche et l'autre de Maggy Salzedo, représentant la Côte d'argent.

Ces deux paravents ont été créés pour la villa bayonnaise « La Caravelle » édifiée en 1938 par Benjamin Gomez. L'architecte décorateur complète l'ameublement de la villa jusqu'en 1946. L'intérieur était resté inchangé jusqu'à nos jours comme le prouvent les photographies prises en 2009 pour l'exposition « Louis et Benjamin Gomez architectes à Bayonne » tenue au Musée Basque (catalogue, pages 90 à 94).

Deux photographies montrent que les deux paravents faisaient partie du décor du salon en rotonde. Ils sont recouverts d'une peinture laquée dans des tons gris et ocre, technique très en vogue dans les années 1930 (par exemple dans la décoration des paquebots dont le célèbre « Normandie »). Chacun mesure 2,20 mètres en hauteur pour une largeur de plus de 3 mètres.

Le paravent signé Pierre Labrouche (Bayonne, 1876 – 1956) est à quatre feuilles ou vantaux, dont deux représentent Saint-Jean-de-Luz depuis Ciboure et deux Bayonne avec sa cathédrale et ses toits.

Le paravent signé Maggy Salcedo (elle signe avec un « c » en place du « z » depuis son divorce), née Séligmann-Lui (Paris, 1890 – 1959), représente des ports basques de Biscaye (Ondarroa) et de Guipuzcoa (Pasajes).

Leur valeur d'assurance totale est estimée à 20 000 €.

Ces deux pièces exceptionnelles devraient trouver leur place au deuxième étage du musée dans la salle où est exposé actuellement le mobilier des frères Gomez. La Ville prendra en charge l'ensemble des frais liés à la délivrance du legs et le musée assurera le transport des œuvres.

Pour l'ensemble de ces raisons, conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le Syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce legs pour le musée et de remercier au nom de la Ville les légataires universelles de Mademoiselle Lamaison, Mesdames Françoise Tessier et Emmanuelle Tessier-Solaz.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.